



816, rue Principale, St-Herménégilde (Québec), J0B 2W0
Téléphone : (819) 849-4443 / Télécopieur : (819) 849-6924
municipalite@st-hermenegilde.qc.ca

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HERMÉNÉGILDE

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement 344 modifiant le règlement de zonage no 237-14 afin de modifier les usages autorisés dans la zone RC-2

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 10 février 2025, le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Herménégilde a adopté, par résolution numéro 2025-02-10-13, le projet de règlement intitulé « Règlement n° 344 modifiant le règlement de zonage no 237-14 afin de modifier les usages autorisés dans la zone RC-2 » de la municipalité de Saint-Herménégilde.

Description de la zone concernée :

- La zone RC-2 visée par cette modification est située dans le périmètre urbain de Saint-Herménégilde et comprends les immeubles du 834, chemin Saint-Jacques au 883, chemin Saint-Jacques. La carte de la zone peut être consulté sur le site internet de la municipalité ou au bureau municipal pendant les heures d'ouverture habituelle.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De permettre l'usage « Commerce de vente (ou de location) lié aux véhicules motorisés (automobiles, motocyclettes, motoneiges, bateaux, véhicules récréatifs et véhicules de ferme) », tel : établissement de vente de pièces et accessoires pour véhicules avec installation ou réparation, comme usage secondaire à une résidence unifamiliale isolée.

AVIS est, par la présente, donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le 10 mars 2025, à 18 h 30, au Centre communautaire, sis au 776, rue Principale.

Cette assemblée de consultation permettra d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, selon les heures d'ouverture habituelles.

Ce projet **comprend** des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HERMÉNÉGILDE, CE 12 février 2025

Jeanne Bergeron
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Jeanne Bergeron, greffière-trésorière par intérim de la municipalité de Saint-Herménégilde, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut le 12 février 2025 en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, ainsi que dans le journal *Le Progrès de Coaticook*.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12 février 2025

Jeanne Bergeron
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim